



Négociation – Fin abrupte !

Le 14 décembre en après-midi nous apprenions qu'une loi spéciale ayant pour but de mettre fin à la négociation des conventions collectives et de décréter nos conditions de travail serait adoptée le lendemain.

Stupéfaction et colère sont les sentiments qui nous ont alors habités. Les exagérations lancées par le premier ministre lors de son point de presse témoignaient du mépris de ce dernier pour le processus de négociation. Les demi-vérités lancées à la population concernant les écarts entre les positions patronales et syndicales n'avaient qu'un seul objectif : justifier l'injustifiable.

Il n'y a jamais eu de véritable négociation à l'égard des augmentations salariales. Notre demande était réduite à la protection de notre pouvoir d'achat. L'écart véritable entre les deux partis n'était que d'un peu plus de 1 milliard de dollars (et non pas 4 milliards) répartis sur presque 7 ans entre 500 000 employés. Cela représente en moyenne environ 300 \$ par personne par année.

Du côté sectoriel, malgré les difficultés, le processus se poursuivait. Nous avons droit à de véritables séances de négociation et nous étions en mesure d'espérer une entente satisfaisante dans des délais très raisonnables.

Où était donc l'urgence de la situation? Certainement pas dans nos moyens de pression. Une journée et demie de grève, ce n'est pas une raison pour voter une loi d'exception.

Les perturbations du côté de la santé? Le conseil des services essentiels reconnaissait que 90 % des services étaient maintenus, tel le prévoit la loi. L'urgence se situait plutôt du côté de l'agenda politique du gouvernement.

Dans la nuit du 14 au 15 décembre, nos négociateurs ont donc tenté de sauver les meubles. Ils ont négocié avec la menace du décret, et malgré tout, ont réalisé des percées intéressantes notamment à l'égard de notre dossier prioritaire, les services aux élèves en difficultés.

Les détails de la loi spéciale, du décret et de l'entente de principe vous seront présentés lors de l'assemblée générale prévue **pour le 17 janvier 2006**. Concernant les moyens de pression, compte tenu de la loi spéciale (loi 142), nous devons les suspendre sur le champ en vue de les lever définitivement à compter de l'assemblée générale.

Pascal Côté

La mobilisation enseignante

Malgré la fin abrupte et cavalière du processus de négociation, nous devons réaliser que notre dossier prioritaire, celui des élèves en difficultés, a été propulsé à l'avant scène par notre mobilisation. En effet, ce sont les moyens de pression que nous avons exercés à l'hiver et au printemps 2005 qui ont fait apparaître les 90 M\$ d'argent neuf qui seront injectés dans le système pour les services de soutien aux élèves en difficultés. C'est également notre mobilisation qui a démontré le sérieux de ce dossier. Cette mobilisation autour de ce dossier prioritaire nous a finalement permis d'arracher une entente de principe qui répond à nos objectifs à l'égard des élèves en difficultés.

À vous toutes et tous qui avez tenu le fort pendant plus d'une année complète, malgré les difficultés, bravo et félicitations. Cela nous démontre encore une fois que notre solidarité et nos actions peuvent faire avancer nos causes.

Pascal Côté.

La mondialisation, au service de qui ?

Récemment, une série de reportages diffusés à la télévision de Radio-Canada mettaient en lumière la problématique du travail des enfants dans les pays sous-développés. On y apprenait notamment que des sous-traitants du géant Wal-Mart avaient recours aux services d'enfants pour la production d'objets de consommation. Ces reportages disponibles sur www.radio-canada.ca (émission zone libre), nous invitent à la réflexion à l'égard des moyens à prendre pour que la mondialisation des marchés soit juste et équitable pour tous.

CONVOCATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Les **membres** (vous avez reçu votre carte de membre) du Syndicat de l'enseignement de la Côte-du-Sud (CSQ) sont invités à participer à la réunion de l'assemblée générale qui se tiendra :

- Le mardi 17 janvier 2006
- À compter de 19 h
- À l'auditorium de l'école secondaire Louis-Jacques-Casault à Montmagny.

À l'ordre du jour :

- Négociation :
 - . Le point.
 - . L'entente de principe.
 - . La levée des moyens de pressions.

Nous vous attendons en grand nombre.

Pascal Côté
Président.

RÉUNION DU CONSEIL des déléguées et délégués syndicaux

Les déléguées et délégués syndicaux sont convoqués à une réunion qui aura lieu le mardi 10 janvier 2006, à compter de 17h, au restaurant Normandin à Montmagny.

Nous y discuterons de l'entente de principe et de la proposition pour l'assemblée générale.

Pascal Côté
Président.

SESSION DE PRÉPARATION À LA RETRAITE

Encore cette année, l'Association des retraitées et retraités de l'enseignement du Québec (A.R.E.Q.) et la CSQ offrent une session de préparation à la retraite.

Objectifs de la session

- 1) Connaître l'A.R.E.Q., ses services, son fonctionnement ;
- 2) Évaluer ses besoins financiers à la retraite ;
- 3) Passer en revue sa situation légale actuelle et à venir ;
- 4) Estimer la date la plus propice pour prendre sa retraite compte tenu des différents éléments qui doivent être pris en considération;
- 5) Connaître le régime d'assurance collective d'ASSUREQ et les protections RéSaut ;
- 6) Sommes-nous préparés à prendre notre retraite ?

Qui peut y participer ?

- ↪ Les membres qui prendront leur retraite au cours de l'année qui suit la présente session.
- ↪ La conjointe ou le conjoint des membres concernés.

Les frais

Les montants encourus pour l'inscription de l'enseignante et son conjoint ou de l'enseignant et sa conjointe seront défrayés par le SECS.

Pour ce qui est des frais d'hébergement, le SECS remboursera un montant équivalent à la moitié du prix d'une chambre par enseignante ou enseignant et ce, sur présentation de la facture.

De plus, un montant additionnel de 50,00 \$ par enseignante ou enseignant vous sera remboursé pour défrayer une partie de vos frais de repas.

Date, lieu, durée et horaire

Pour atteindre les objectifs de la session, il est obligatoire d'être présente ou présent le vendredi soir ainsi que le samedi.

Vendredi soir, 20 janvier 2006: 18h à 22h15

Samedi, 21 janvier 2006 : 8h45 à 16h30.

Au Centre des Congrès de Québec.

Inscription

Toute personne désireuse de s'inscrire à cette session doit absolument faire connaître son nom au bureau du syndicat. Le syndicat s'occupe de l'inscription auprès de l'AREQ et la réservation des chambres. **La période d'inscription se terminera le 13 janvier 2006.**

Simon Bernier

Reclassement de la scolarité

Vous avez jusqu'au 31 mars 2006 pour remettre à la commission scolaire les documents requis pour un reclassement si, au 31 janvier 2006, vous avez complété les études nécessaires à une nouvelle évaluation de votre scolarité.

Même si vous ne pouvez présenter les documents requis dans le délai prévu, vous devez avertir la commission scolaire avant l'échéance du délai.

Pour de plus amples informations veuillez me rejoindre au bureau.

Christian Plante

Saviez-vous que... le REER du Fonds de Solidarité de la FTQ vous offre l'opportunité d'économiser un montant pour votre retraite en bénéficiant d'un remboursement d'impôt de 30% supérieur aux autres REERs tout en contribuant à créer et à maintenir des emplois au Québec?

En cotisant par la retenue sur le salaire, vous pouvez bénéficier d'un remboursement d'impôt sur chaque paie; par exemple, si votre revenu imposable se situe entre 35 596 \$ et 56 070\$, votre paie nette sera diminuée de 12,64\$ (316,00\$ annuellement) pour chaque tranche de 1 000\$ que vous déposerez dans votre REER du Fonds de Solidarité.

Peu importe l'institution financière avec laquelle vous avez transigé lors de l'achat de votre maison, vous pouvez rembourser votre «RAP» par déduction sur le salaire en profitant du crédit d'impôt de 30 %, une économie de 300\$ sur chaque 1 000\$ remboursé!

Finalement, vous pouvez contribuer à votre REER dans une autre institution financière et profiter du crédit d'impôt de 30 % au Fonds de Solidarité.

Consultez le dépliant qui sera déposé dans votre casier ou informez-vous auprès de votre responsable locale : SVP, Avant 21h, Marjolaine Larouche au (418) 886-4322.

N.B. Il est possible d'organiser une rencontre à votre école.

OBJETS RETROUVÉS

Lors de la dernière assemblée générale nous avons retrouvé dans la salle de l'auditorium de l'école secondaire Louis-Jacques-Casault les objets suivants :

- Un chapeau noir pour dame
- Un petit foulard de soie noir.
- Un contenant à sandwich avec couvercle jaune.

Et lors de la manifestation devant la commission scolaire, une personne a oublié son parapluie.

Si vous êtes l'une ou l'un des propriétaires de ces articles, vous pouvez nous rejoindre au bureau du syndicat pour les récupérer.



Malgré les événements récents, en mon nom et au nom de toute l'équipe du bureau de votre syndicat, je vous souhaite un joyeux temps des fêtes et des vacances qui vous permettront de faire le plein d'énergie.



Joyeuses Fêtes !

Pascal Côté.